

MAITRE D'OUVRAGE : SEM 81 AU NOM ET POUR LE COMPTE DU SDIS DU TARN

OPERATION 2970 – CENTRE DE SECOURS DE VAOUR

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 13-331

LOT N° 2 – GROS ŒUVRE CARRELAGE

ENTRE :

La Société d'économie mixte pour le développement et l'aménagement du Tarn (SEM 81),
Mandataire du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn (SDIS)
Sise Maison de l'Economie – 1 avenue Hoche – 81012 Albi cedex 9
Représentée par Monsieur Philippe QUILLET, Directeur général délégué,
Et désignée dans ce qui suit par les termes « la SEM 81 »,
D'une part,

ET :

L'entreprise DIAS - Route de Sours – 81600 GAILLAC, titulaire du marché n° 13-331 pour le lot 2 –
Gros œuvre Carrelage

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Rappel du marché initial

La SEM 81 a confié un marché de travaux à l'entreprise DIAS pour la réalisation des travaux de construction d'un centre de secours à VAOUR.

Le marché a été notifié le 25 octobre 2013 à l'entreprise le pour un montant global et forfaitaire de 104 046.13 euros hors taxes.

Le démarrage des travaux a été notifié par ordre de service en date du 25 octobre 2013 avec un délai prévisionnel d'exécution fixé à 9 mois (y compris délai de préparation).

Un avenant n°1 a été signé pour un montant de – 3 789.20 € ht.

1 - OBJET DU PRESENT AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 13-331

Le présent avenant n° 2 au marché de travaux n° 13-331 a pour objet la prise en compte de travaux modificatifs en plus et moins-value, selon devis joint au présent avenant.

- Objet : diminution de la hauteur à faïencer en cellule VSAB **- 690.00 € ht**
 - Objet : mise en place, en périphérie pied de cloison faïencée du VSAB, de joint DILEX AHKA 80 AE alu naturel **+ 690.00 € ht**
- Soit un montant total de zéro euro.

2 - MONTANT DU MARCHÉ

Les travaux modificatifs représentent une **moins-value** globale d'environ **3.64 %** par rapport au marché initial.

Le nouveau montant du marché s'élève à :

Montant initial HT	104 046.13
Avenant n° 1	-3 789.20
Avenant n° 2	0.00
Total hors taxes	100 256.93
En toutes lettres	Cent mille deux cent cinquante six euros quatre-vingt treize centimes hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur.

3 - DIVERS

Toutes les clauses du marché initial et de l'avenant n° 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à _____, le _____
L'entreprise _____

Fait à Albi, le _____

Au nom et pour le compte du SDIS du Tarn